

## **SÉANCE DU 20 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, maire.

**Étaient présents :** M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. TURBLIN Vincent, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier.

**Étaient absents excusés :** M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre (donne pouvoir à Mme FABLE Michèle), M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme DORET Peggy (donne pouvoir à Mme LHOPITAL Monique).

### **Était absent :**

Secrétaire de séance : Mme FABLE Michèle

Date de convocation 13/06/2014

Date d'affichage : 13/06/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 07

### **ORDRE DU JOUR :**

- Désignation d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants du conseil municipal pour l'élection des sénateurs, Arrêté n°2014154-0024 du 3 juin 2014 fixant le mode de scrutin à bulletins secrets majoritaire à deux tours,
- Délibération pour demandes de subventions concernant les candélabres,
- Devis agrandissement local technique,
- Délibération pour demandes de subventions cimetière et local technique,
- Règlement restaurant scolaire et tarif 2014-2015,
- Décisions modificatives,
- Affaires diverses.

### **Ajout à l'ordre du jour :**

- Délibération régularisation du traitement d'un employé communal,
- Délibération vente local de la Tannerie,
- Délibération entreprise retenue après l'appel d'offre des candélabres,
- Devis du parking Place Saint Philibert.

### **ELECTION SENATORIALES** **(2014-06-01)**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay sur Vègre s'est réuni pour élire à bulletins secrets majoritaire à deux tours un délégué titulaire et trois délégués suppléants pour l'élection des sénateurs (Arrêté n°2014154-0024 du 3 juin 2014).

### **Election d'un délégué titulaire :**

Mme LHOPITAL Monique se présente comme candidate.

Nombre de votants :	9
Nombre de suffrages déclarés nuls :	2
Nombre de suffrages exprimés :	7
Majorité absolue :	4

Est élue avec 7 voix : Mme LHOPITAL Monique.

**Election de trois délégués suppléants :**

Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy et M. MARTEAU Jean-Luc se présentent comme candidats.

Nombre de votants :	9
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	8
Majorité absolue :	5

Sont élus avec 8 voix :

- Mme FABLE Michèle (née le 27/07/1952)
- M. RUILLE Guy (né le 24/11/1958)

Est élu avec 7 voix :

- M. MARTEAU Jean-Luc

Monsieur MAZURE Mathias rejoint le conseil municipal, il détient un pouvoir de Monsieur TOUCHARD Fabien.

**DELIBERATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES CANDELABRES**  
(2014-06-02)

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour faire une demande de subventions au titre de la DETR et du FST concernant l'installation de la 2<sup>ème</sup> tranche d'implantation de candélabres.

**DEVIS AGRANDISSEMENT DU LOCAL TECHNIQUE**  
(2014-06-03)

Madame le Maire présente un projet d'agrandissement du local technique afin d'y stocker tout le matériel détenu dans l'abri situé au cimetière communal ainsi que les tables et chaises de la salle des fêtes. Une estimation de ces travaux est proposée pour un montant de 26 431 € TTC

Le Conseil municipal donne son accord pour ces travaux à condition d'obtenir des subventions et que l'opération soit réalisable au niveau du budget.

A ce titre le Conseil Municipal donne pouvoir à madame le maire de faire les demandes de subventions au titre de la DETR et du FST et de se renseigner pour un éventuel emprunt.

**DELIBERATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS CIMETIERE ET LOCAL TECHNIQUE**  
**(2014-06-04)**

*Madame le Maire indique que la subvention FST qui avait été demandée pour le jardin du souvenir a été refusée car le montant n'est pas assez élevé. Elle propose donc de monter un dossier regroupant le jardin du souvenir et l'agrandissement du local technique afin de demander des subventions au titre du FST et de la DETR.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et donne pouvoir à Madame le Maire de demander ces subventions.*

**REGLEMENT SCOLAIRE ET TARIF 2014-2015**  
**(2014-06-05)**

*Madame le Maire fait part au conseil municipal du travail de la commission école sur le règlement du restaurant scolaire et indique les principales modifications à y apporter. Le conseil municipal approuve le nouveau règlement.*

*Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire à 3,30 € le repas enfant.*

*Quant au prix du repas à domicile, il est fixé au tarif payé à la communauté de communes (soit 4,88 € à ce jour) ainsi que pour le repas adulte au restaurant scolaire.*

*Ces tarifs sont applicables dès la rentrée 2014-2015.*

**DECISIONS MODIFICATIVES N°2**  
**(2014-06-06)**

**Imputation budgétaire :**

Il convient de remplacer l'imputation 280414 prévue au budget par l'imputation 28041411.

**Equilibre des comptes 040 et 042 :**

Afin d'équilibrer les comptes 040 et 042 il convient de prendre la décision modificative suivante :

6228 : - 1 €  
023 : 1 €  
021 : 1 €  
281532 : 1 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

**DELIBERATION REGULARISATION DU SALAIRE D'UN EMPLOYE COMMUNAL**  
**(2014-06-07)**

Suite à une erreur sur le calcul d'annualisation du temps de travail de Madame BARRE Marie-Hélène, celle-ci ayant été payée sur un temps annualisé de 20 h par semaine au lieu de 22 h 84. Il convient de faire une régularisation sur salaire pour la période du 13 janvier au 11 mai 2014 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer la régularisation de salaire.

**DELIBERATION POUR VENTE DU LOCAL DE LA TANNERIE**  
**(2014-06-08)**

Madame le Maire fait part de la proposition d'achat qui lui a été faite concernant le local de la Tannerie et demande au Conseil Municipal son accord pour procéder à cette vente.

A la demande de Monsieur RUILLE Guy, il sera procédé à un vote à bulletins secrets.

Sur 10 votants il apparaît un résultat de 9 pour et 1 vote blanc.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente du dit local.

**ENTREPRISE RETENUE APPEL D'OFFRES POUR LES CANDELABRES**  
**(2014-06-09)**

Madame le Maire fait part des propositions qui ont été vues en commission d'appel d'offres le mercredi 18 juin 2014 pour les candélabres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GARCZYNSKI pour un montant de 54 133 € HT soit 64 959,60 € TTC.

**DEVIS DE SIGNALISATION POUR LE PARKING PLACE SAINT PHILIBERT**  
**(2014-06-10)**

Monsieur MARTEAU présente deux devis pour la signalisation du parking de la place Saint Philibert :

- Ets LESOURD pour un montant de 2 113,70 € HT soit 2 536,44 € TTC,
- Traçage service pour un montant de 1 490 € HT soit 1 785,60 € TTC.

Le Conseil Municipal retient le devis de l'Ets LESOURD car celui-ci correspond à la demande qui avait été faite alors qu'il manque des éléments sur le devis de Traçage service.

**AFFAIRES DIVERSES**

*Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le Tribunal Administratif annule*

*l'élection des délégués concernant le syndicat d'eau, le syndicat de la Vègre et des Deux-Fonts et le Sivos. Il sera procédé à une nouvelle élection dès réception du courrier du Tribunal.*

*Point sur l'enfouissement des réseaux : le départ des travaux est prévu le 23 juin 2014. Une réunion de chantier aura lieu tous les 15 jours.*

*Une réunion de la commission travaux est prévue le mardi 24 juin à 10 h.*

*La commission environnement doit se réunir rapidement pour évoquer le devis des arbres du plan d'eau ainsi que de l'arrosage du bourg pendant les congés de l'employé communal.*

*Madame le Maire informe le conseil municipal du refus des subventions enveloppe parlementaire et DETR concernant la nouvelle classe. En effet plusieurs éléments étaient manquants dans les dossiers, nous sommes entrain de régulariser ceux-ci.*

*Concernant le remboursement anticipé du prêt de 100 000 € : le virement a été réalisé, à la date du 17 juin 2014 il reste 477,67 € d'intérêts à régler.*

*La séance est levée à 22h15*